



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 95287

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la compensation par l'État des coûts d'enregistrement des demandes de passeports biométriques. Aujourd'hui, ce coût devient une charge financière lourde pour les communes car le montant de la compensation ne couvre pas les frais réels dépensés par celles-ci. Il souhaite savoir si elle sera révisée afin de combler cette charge financièrement pénalisante.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95287

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13273

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)